

Gérer les risques sonores dans les ERP

Objectifs :

Être capable d'établir un diagnostic des situations relatives à l'exposition sonore des publics et des professionnels dans un ERP

Être capable de concevoir des actions de protection individuelles ou collectives

Être capable de préconiser des actions de prévention.

Module de formation dispensé par le CNM, partenaire habilité par Agi-Son, organisme certificateur du CCP Gérer les risques sonores dans les ERP.

Programme détaillé :

Parcours hybride mariant modules d'autoformation à distance asynchrones et modules de formation synchrones en présentiel.

1ère partie : parcours d'autoformation à distance asynchrone :

Composé de modules thématiques sur les connaissances indispensables autour de la gestion sonore :

La physique du son

Appareil auditif et risques sonores auditif

Règlementation et responsabilité

Règlementation et responsabilités

Mesures de protection et de prévention

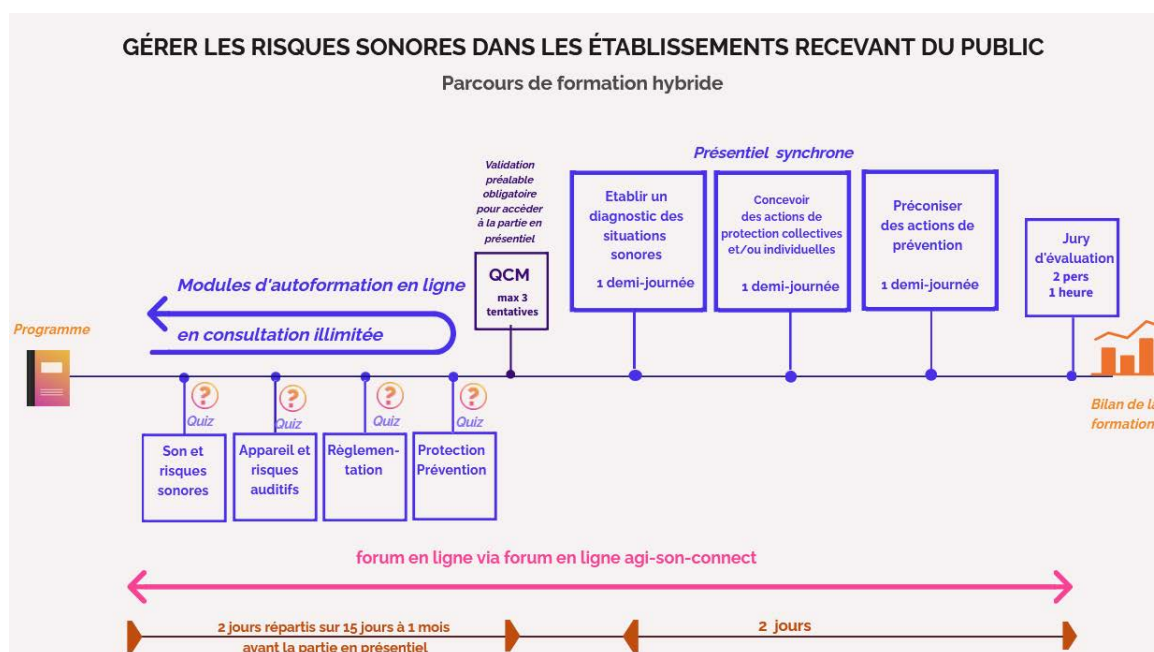
Accès au parcours d'autoformation via une plateforme LMS pendant 15 jours à un mois avant la date de la formation en présentiel. Durée du parcours équivalente à deux journées de formation de 7 heures. Un forum en ligne via la plateforme Agi-Son Connect permet de poser des questions complémentaires si nécessaire. Validation de la 1ère partie par un QCM portant sur les 4 domaines (validation par thème). Délivrance d'un certificat de connaissances en cas de réussite. La réussite au QCM est obligatoire pour pouvoir suivre la partie en présentiel.

2ème partie : parcours de formation en présentiel synchrone

Composé de 3 demi-journées de mise en situation autour des 3 objectifs pédagogiques. Préparation à la situation d'évaluation à partir d'une étude de cas et des trames d'évaluation.

3ème partie : Evaluation sous forme d'entretien oral avec un jury à partir d'une étude de cas sur une situation de gestion sonore dans un ERP. Préparation 30 minutes, passage devant le jury : 30 minutes.

La réussite à l'évaluation donne lieu à la délivrance du certificat de réussite au CCP Gérer les risques sonores dans les ERP, délivré par le certificateur Agi-Son.



Publics concernés : Tous professionnels chargés des questions de sonorisation et/ou de prévention des risques, ou intéressés par l'acquisition des compétences en gestion des risques sonores dans les ERP.

Prérequis : Les candidats doivent lire, écrire et parler le français.

Le passage dans la partie présentielle de la formation est conditionné à la réussite préalable du QCM de validation des connaissances à l'issue du parcours d'auto-formation.

Durée : 4 jour(s) soit 28 heures

Coût : 840.00 net (pas de tva sur les formations)

Fréquence : une à deux fois par an

Effectif : maximum de 12 stagiaires

Interventions : Laurent Lecoq (consultant, formateur, directeur technique, expert agréé Agi-Son), Carine Jeanton (formatrice, conseillère musicale et technique).

Modalités d'évaluation : quizz, études de cas, mises en situation

Etude de satisfaction et d'impact : bilans à chaud et à froid

Attestation, certificat : Attestation d'assiduité

Modalités pédagogiques et moyens techniques : présentiel, exposés, présentations, vidéoprojections, documentation et supports papier

Ouvrage recommandé avec la formation : //

Ressources complémentaires : Contenus capsules autoformation sur plateforme LMS : suites de séquences par thème sous forme d'enchaînement de contenus multimédia (textes, images, animations, sons, vidéos, liens vers des sites Internet...) et d'activité d'auto-évaluation (jeu, test, quizz).

Etude de cas exemple, trame et paramètres pour concevoir une étude de cas, trame de diagnostic, critères et grille d'évaluation.

Public en situation de handicap : Si vous êtes en situation de handicap et/ou que la formation nécessite des aménagements spécifiques, merci de le préciser dans le formulaire de préinscription dans la case concernée et/ou de vous manifester auprès de notre référente handicap par mail : formations@cnm.fr ou par téléphone au 01 83 75 26 00.

Financement : dispositif de financement : <https://cnm.fr/dispositifs-et-financement-de-la-formation/>

Délai d'accès : selon liste d'attente, prévoir minimum un mois si demande de financement. Clôture des inscriptions 7 jours avant la date d'ouverture de la formation

Page web de la formation : <https://cnm.fr/formation/gerer-les-risques-sonores-dans-les-erp/>

Date de dernière mise à jour de cette page : 07/12/2023